



C.S.A – SJ - Formation Spécialisée

Déclaration Liminaire :

du 17 Juin 2025

**Monsieur le Premier président de l'instance,
Mesdames, Messieurs,**

Cette nouvelle réunion de la formation spécialisée du CSA-SJ démontre une fois de plus que nous avons encore beaucoup à œuvrer pour l'ensemble de nos collègues.

Si le suivi des engagements qui nous est présenté ce jour indique que la majeure partie des items sont considérés comme terminés, ils doivent à minima trouver leur application concrète en juridiction.

Ainsi à titre d'exemple, **FO Greffe déplore** que la communication relative à la médecine de prévention reste lettre morte ; beaucoup trop de nos collègues concernés ont du mal à se retrouver dans les méandres de circuits administratifs pour faire valoir leurs droits.

► **FO Greffe rappelle** que les crédits QVTC ne doivent pas être faussés en ce sens qu'ils ne doivent pas être utilisés pour réhabiliter des bureaux au sein des juridictions.

► **FO Greffe réaffirme** son soutien à nos collègues d'Outre-Mer, où la situation est loin d'être réglée et nous pensons particulièrement à Mayotte.

► **FO Greffe regrette** que l'état bâtementaire de certaines de nos juridictions laisse craindre une fois de plus que la santé et la sécurité de nos collègues ne soit pas assurée, en l'espèce les derniers événements qui se sont déroulés dans certains sites (Toulouse, Bordeaux). Le sens du service public de nos collègues en juridiction ne doit pas se faire au péril de leur vie.

► **FO Greffe souligne** que le plan d'action en faveur de la politique du Handicap et notamment le sujet de l'accompagnement de nos collègues au sein du collectif de travail est bien loin de trouver aussi son effectivité au sein de nos juridictions à croire les retours que nous avons de certains de nos collègues

La liste des sujets à travailler est longue et certains sujets présentés sont loin d'être terminés pour reprendre la qualification qui en est faite sur les différents suivis présentés.

A simple titre d'exemple, le plan d'action de la politique handicap présenté ne peut être satisfaisant au-delà des déclarations d'intention : à savoir l'intégration de nos collègues dans les équipes de travail.

C'est bien une réelle volonté et non des intentions qui nous permettrons d'avancer !

► **FO Greffe** ne peut passer sous silence que le choix de la nouvelle mutuelle de référence va nécessairement impacter la santé des agents qui ne pourront compte tenu de leur pouvoir d'achat prétendre qu'à une couverture santé à minima. Seuls les plus hauts salaires pourront se couvrir.

Pour notre part, FO Greffe continuera d'œuvrer pour que l'ensemble des sujets trouvent leur réelle application dans nos différentes structures

► **FO Greffe** continuera partout où cela sera nécessaire de rappeler à l'administration ses obligations

► **FO Greffe** ne peut se contenter et ne se contentera jamais de simples intentions mais exige des actes CONCRETS pour nos collègues.

Enfin **FO Greffe** rappelle sa demande relative à l'outil de gestion OUTIGREFFE

NOUS SERONS TOUJOURS FORCE DE PROPOSITION ET DE NÉGOCIATION !!!

Jean-Jacques PIERON